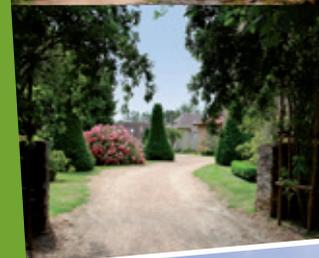


Toute l'actualité de votre commune

# Les infos de JANAILHAC

Bulletin d'informations municipales

56  
# Déc. 2016



[www.janilhac.fr](http://www.janilhac.fr)



Le village « Le Marginier »

Zoom sur les articles à retrouver dans ce numéro

Mot du Maire // Délibérations du conseil municipal // Travaux // Les brèves // L'état civil // Environnement // PLU  
Festivités & Cérémonies // La vie de l'école // La vie associative // Communautés de communes // Le Terrier des Galoupiaux...

# Mémento pratique

## Mairie de Janailhac et Agence postale

### Horaires d'ouverture :

- Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi  
9h – 12h et 14h – 17h30
- Samedi > Mairie : 9h – 12h  
> La Poste : 9h – 11h30
- Fermé le mercredi

### Pour nous contacter :

- ☎ 05 55 00 71 06
- ☎ 05 55 75 23 12
- @ mairie.janailhac@wanadoo.fr
- f facebook.com/mairiedejanailhac

## Les employés municipaux

- Secrétaire de Mairie et Agent Postal :  
**Marie-José FAURE**
- Agent Communal Principal d'Entretien :  
**Éric BONAFY**
- Agent Communal d'Entretien :  
**Lucie LEMAITRE**
- Cantinière :  
**Isabelle GARNAUD**
- Employée Surveillance des Classes  
et Cantine : **Sylvie DEBORD**
- Agent administratif et Garderie scolaire :  
**Caroline MASSY**

## Numéros utiles

- Le Terrier des Galoupiaux (ALSH) 05 55 00 76 58
- Relais Assistants Maternels Parents 06 33 65 85 75
- Déchetterie de Nexon 05 55 58 35 42
- Déchetterie de St Yrieix 05 55 08 26 06

**SAUR : 05 87 23 10 01**

N° d'urgence pour dépannage téléphonique

Directeur de la publication : **Jean-Louis GOUDIER**

Conception : **Un Studio dans la Prairie (Janailhac)**  
www.unstudiodanslaprairie.com - 05 55 00 23 96

E-mail : [contact@unstudiodanslaprairie.com](mailto:contact@unstudiodanslaprairie.com)

Imprimé en 260 exemplaires par Fabrègue

Photo de couverture : © **Fanny VILLA**

## Vos rendez-vous en 2017

Le Maire et le Conseil Municipal  
vous convient à la cérémonie des vœux  
le dimanche 8 janvier à 10h30

Sam. 7 janvier	LOTO DU COMITÉ DES FÊTES
Dim. 8 janvier	VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ
Sam. 21 janvier	REPAS DES AÎNÉS
Sam. 11 février	LOTO DES ÉCOLES à S <sup>t</sup> PRIEST-LIGOURE (en soirée)
Courant mars	REPAS DE LA CHASSE
Week-end 6-7 mai	FÊTE DE LA SAINT EUTROPE
Lun. 8 mai	CÉRÉMONIE « VICTOIRE DE 1945 »
Dim. 14 mai	RANDONNÉE PÉDESTRE à S <sup>t</sup> PRIEST-LIGOURE
Mar. 4 juillet	FÊTE DES ÉCOLES à S <sup>t</sup> PRIEST-LIGOURE
Ven. 7 juillet	MARCHÉ PIQUE-NIQUE
Dim. 16 juillet	MÉCHOUI
Dim. 5 novembre	FÊTE DU TERROIR
Sam. 11 novembre	CÉRÉMONIE « ARMISTICE 1918 »



Retrouvez votre marché fermier  
le 2<sup>e</sup> dimanche de chaque mois

### Les prochains marchés

8 janvier	9 avril
12 février	7 mai
12 mars	11 juin

.....  
  
.....  
 **LE MAIRE,**   
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**& LES EMPLOYÉS COMMUNAUX**  
VOUS PRÉSENTENT LEURS  
.....

**MEILLEURS**  
**vœux**

.....  
**POUR L'ANNÉE 2017**  
.....



# Les infos de JANAILHAC



## LE SOMMAIRE

- 4 | LE MOT DU MAIRE
- 6 | TOUT SAVOIR : LES DÉLIBÉRATIONS
- 8 | TRANSFORMATION ET RÉNOVATION DE LA MAIRIE
- 9 | LA VOIRIE
- 9 | LE PONT DE MAUMONT
- 10 | LES BRÈVES DE L'ÉCOLE
- 11 | LA CANTINE
- 11 | L'ÉTAT CIVIL
- 12 | LANDE HUMIDE DE PLAUD ET BETOUR
- 12 | LE FLEURISSEMENT DE JANAILHAC
- 13 | PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
- 14 | REMISE DE CHÈQUES CADHOC
- 14 | LES REPAS DE VILLAGE
- 15 | LES NOUVEAUX COLLÉGIENS
- 15 | CÉRÉMONIES 8 MAI & 11 NOVEMBRE
- 15 | BANNIÈRES DE PROCESSION

- 16 | LA VIE DE L'ÉCOLE
- 17 | LE CLUB DU 3<sup>e</sup> ÂGE
- 18 | LES 3 CRAYONS BLEUS
- 20 | LE COMITÉ DES FÊTES
- 21 | LA PÊCHE
- 22 | LA CHASSE
- 23 | COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NEXON
- 24 | A.L.S.H. – LE TERRIER DES GALOUPIAUX
- 26 | JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ
- 26 | FUSION DES PAYS
- 27 | LES ANCIENS COMBATTANTS
- 27 | A.C.A.R.P.A.
- 28 | S.I.C.T.O.M.
- 29 | SYDED HAUTE-VIENNE
- 30 | ADIL 87
- 31 | LES ENTREPRENEURS DE LA COMMUNE

### *Un voyage en Alsace est programmé en 2017...*

Nos amis de Kilstett nous accueilleront pour l'Ascension du jeudi 25 au dimanche 28 mai 2017.

Des réunions d'informations relatives à l'organisation du séjour sont prévues pour le début de l'année.



### JOUR DE RAMASSAGE

- Si le jour férié est un **lundi, mardi ou mercredi**, la collecte est avancée au **samedi de la semaine précédente**.
- Si le jour férié est un **jeudi ou un vendredi**, une collecte de rattrapage sera organisée, comme actuellement, le **samedi de la même semaine**.

# LE MOT DU MAIRE



**A**u mois de septembre dernier sur les terrains exploités par la famille Gizardin à La Mongie, s'est déroulé le **traditionnel concours de labour du canton de Nexon** organisé par « Les jeunes agriculteurs ». La carte postale ci-contre, prise sans doute à peu près au même endroit présente un concours de labour tel qu'il se faisait il y a 115 ans. Que de chemin parcouru depuis ce temps, les tracteurs ont remplacé la traction animale.

L'essentiel de la vie de la commune était liée à l'agriculture, paysans, petits entrepreneurs, artisans et propriétaires vivaient autour et pour cette activité.

Aujourd'hui, même si le nombre d'exploitants a beaucoup diminué, l'agriculture constitue sur Janailhac la première force économique. Les choix faits dans les années 50 par Henri Bonnet et son conseil, de réaliser le remboursement, ont permis à notre commune de se développer. Outre cet aspect économique, l'agriculture participe à l'entretien du milieu naturel. Il faut cependant prendre en considération que cette terre ne nous appartient pas, que nous n'en sommes que les détenteurs temporaires et que nous devons la léguer à ceux qui nous succéderont dans le meilleur état possible. Mais que serait le monde rural sans agriculteurs ?

L'élaboration actuelle du Plan Local d'Urbanisme à l'échelle Intercommunale doit prendre en considération cette donnée pour permettre à de nouveaux habitants de s'installer mais en même temps donner aux agriculteurs les moyens de poursuivre leur activité.

**A**u premier janvier, la **Communauté de Communes du Pays de Nexon et celle des Monts de Châlus disparaissent**. Longue vie et prospérité à la nouvelle communauté de communes du Pays de Nexon et des Monts de Châlus dont le nom est encore à finaliser. Les compétences données par la loi à ces nouvelles communautés seront plus importantes que celles que nous connaissions : gestion de l'eau, de l'assainissement, des ordures ménagères etc. La commune que nous connaissions issue de l'Ancien régime et de la Révolution Française aura vécu. Il appartiendra aux élus municipaux d'inventer de nouvelles solidarités, de nouvelles missions afin que la commune ait encore un sens et une pertinence. Pour ma part, je suis optimiste quant à cette capacité si tous ensemble nous voulons construire le Janailhac de demain.

**E**n ce matin du 11 novembre une cinquantaine de personnes, dont un bon nombre d'enfants accompagnés de leurs maîtresses, se sont retrouvées autour du monument aux morts pour **commémorer l'Armistice de 1918**. En ces périodes troubles et difficiles il est important de se souvenir de ceux qui ont perdu la vie au cours de ces terribles années de guerre, de ces familles qui ont perdu qui un père, qui un époux, qui un fils. Il est aussi important de manifester la vitalité des valeurs proclamées par notre République. Le patriotisme n'est pas pour moi un refuge mais bien plus un projet d'avenir ou les valeurs de Liberté, Égalité, Fraternité doivent être poursuivies comme un idéal et un but à atteindre.

**C**ette année n'a pas vu se concrétiser tous les travaux prévus. Les **travaux de voirie** n'ont pu être réalisés en totalité à cause du temps de cet automne. Seul la rectification des virages de la Fond Bertrand et de Paulhiat et au printemps le curage des fossés de certaines routes ont été effectués. Ils participent à la sécurisation de nos routes. Néanmoins, il appartient à chaque conducteur de circuler en adaptant sa conduite à nos routes. Une réflexion est en cours pour la mise en place de glissières de sécurité à certains endroits que nous considérons comme potentiellement dangereux.

**L**e conseil a validé le projet présenté par le Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne pour la **restauration du pont de Maumont**. Ces travaux devraient se réaliser au cours de l'été 2017. Ils seront pris en charge à 90 % par ce syndicat et seront réalisés conformément aux obligations légales concernant les milieux aquatiques. La commune participera à hauteur d'environ 2 000 € soit 10 % du coût réel hors taxes du projet.

**L**e Préfet a, par arrêté, **transféré à la commune le bien propriété de section de Plaud et Betour**. En partenariat avec « Espaces naturels du Limousin » il a été convenu de mettre en place une convention afin de restaurer, entretenir et valoriser ce bien.

**L**e **projet de réfection de la salle des fêtes est en cours**. La procédure du choix de l'architecte est lancée. Il nous accompagnera dans ces travaux de réfection afin d'être en conformité avec les obligations légales et la rendre plus attrayante et fonctionnelle. Les travaux devraient démarrer au cours de l'année 2017.



19 — Vues du Limousin - Concours de labourage (JANAILHAC, 1901)

Vue du Limousin - Concours de labourage (Janailhac, 1901)

**N**ous avons reçu une invitation de la commune de Kilstett pour l'Ascension soit les 25 – 26 – 27 et 28 mai 2017. Les personnes qui seraient intéressées par ce voyage sont priées de se manifester auprès de la mairie.

**E**n cette fin de mois de février 2016, la cloche a sonné pour Marie-France VOISIN qui venait de faire valoir ses droits à la retraite. Elle était rentrée en qualité de cantinière remplaçante en 1995. Elle devint ensuite ATSEM pour s'occuper des plus jeunes enfants. Elle a ensuite été affectée à l'école de Saint-Priest-Ligoure pour assumer les mêmes fonctions. En cette fin d'après-midi, autour de Marie-France et de son compagnon, ses collègues, les enseignants du RPI et des élus des trois communes étaient réunis pour la remercier du travail accompli, lui remettre un cadeau et lui souhaiter une excellente et longue retraite.

**M**adame Gaëlle LABONNE a pris la direction de notre école depuis la rentrée de septembre. Accompagnée de Catherine et de Muriel, elle dispense aux enfants de notre RPI le savoir nécessaire pour affronter le monde. Merci à elles trois. L'école constitue pour la commune une dépense importante mais c'est aussi et surtout la vie de notre bourg.

**L**es manifestations organisées par le comité des fêtes se sont bien passées. Le marché fermier de juillet ainsi que le méchoui ont connu un très bon succès. Le bilan de la Fête du Terroir de novembre a été plus mitigé à l'image du temps de cette journée. Il convient cependant de souligner que le nombre de bénévoles ayant permis la réussite de cette fête s'est bien étoffé.

**M**erci à toutes celles et tous ceux qui au travers de toutes les associations, le Comité des fêtes, Les 3 Crayons Bleus, l'ACCA et l'Automne de Saint-Eutrope font vivre notre commune.

Au terme de mon propos, je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous de bonnes fêtes et vous convie à la cérémonie des vœux qui aura lieu le dimanche 8 janvier à 10 heures 30.

*Dans cette attente, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2017.*

*Jean-Louis Goudier*



## TARIFS ASSAINISSEMENT 2017

	Année 2016	Année 2017
Mètre cube	0,97 €	0,99 €
Taxe fixe	37,00 €	38,00 €

## TARIFS CANTINE SCOLAIRE 2016-2017

	Année 2015/2016	Année 2016/2017
Repas enfant	2,35 €	2,40€
Repas adulte	3,60 €	3,70 €

## TAUX IMPOSITION 2016

**I** l n'y a pas d'augmentation des taux d'imposition par rapport à l'année 2015.

## MODIFICATION COMMISSION APPEL D'OFFRE

**L** e maire explique que suite à la démission, pour raison personnelle, de Fabrice Dubois, conseiller municipal - 3<sup>e</sup> adjoint et délégué à la commission d'Appel d'Offre, il est nécessaire de procéder à une nouvelle désignation. Après délibération, Philippe Blancher est nommé membre titulaire de la commission « Appel d'Offre ».

## NOMINATION DE 2 CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

**L** e conseil municipal désigne deux conseillers délégués afin de faire le suivi de dossiers assez complexes : Jean-Louis Sage est nommé à l'urbanisme et Frédéric Bonnaud à la voirie.

## EMPLOI CDI

**L** e maire indique que l'emploi d'aide maternelle dans le cadre d'emploi adjoint technique actuellement occupé par un agent en CDD arrive à échéance. Après délibération, le conseil municipal décide de reconduire ce poste en CDI.

## PROGRAMME DE VOIRIE 2017

**D** es travaux de voirie seront réalisés sur la VC6 du lieu-dit Abjat jusqu'au lieu-dit Marginier pour un montant de 44 860,00 € H.T.

L'aide du département est sollicitée pour ces travaux.

## AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DEVANT LE MONUMENT AUX MORTS



**L** e maire explique que l'emplacement devant le monument aux morts est en mauvais état et qu'il est nécessaire de procéder à un aménagement.

Après délibération, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise PIJASSOU pour un montant de 5 488,00 € H.T. et demande une aide au Conseil Départemental.

## AIDE POUR L'ENTRÉE À LA PISCINE POUR LES ÉLÈVES DE 6<sup>e</sup> DU COLLÈGE DE NEXON

**S** uite à la demande du collège de Nexon, le conseil municipal accorde une aide de 217 € afin de payer les entrées à la piscine de Saint-Yrieix-la-Perche pour les élèves de 6<sup>e</sup> résidant sur la commune de Janailhac.

## ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE

**L** e maire explique qu'il est nécessaire de prévoir la mise en place d'une rampe d'accessibilité à la mairie ainsi que deux places de stationnement pour handicapé (une pour l'école et une pour la mairie/salle des fêtes).

Après délibération, le conseil municipal accepte l'avant-projet de l'ATEC, dont le montant s'élève à 70 000 € H.T., et demande l'aide de l'État et du Département.

## TARIFS CIMETIÈRE À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017

Prix du m <sup>2</sup> (conception perpétuelle)	80,00 €
Ouverture et fermeture de caveau*	170,00 €
Creusement tombe	280,00 €

Exhumation simple	180,00 €
Exhumation avec réduction de corps	290,00 €
Taxe funéraire	100,00 €

\* à l'exception des caveaux en granit poli et ceux qui disposent d'une porte tampon.

## SÉCURISATION ÉCOLE

Le maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier du Préfet et de l'Inspecteur d'Académie concernant la sécurité des établissements scolaires suite aux attentats de ces derniers mois.

Il précise que depuis la rentrée de septembre, le portail de l'entrée de la cour est fermé à clé pendant les heures de présence des enfants. Il présente deux devis d'installation de visiophone et indique la possibilité d'aide.

Après délibération, le conseil municipal choisit le devis de la société DEGOIS pour un montant de 4 424,30 € H.T. et sollicite l'aide de l'État au titre du Fonds Interministériel de Prévoyance de la Délinquance (FIPD) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ainsi que l'aide du Département.

## ADOPTION AGENDA ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP)



Le maire expose que les gestionnaires des Établissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) ont désormais l'obligation de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Cela correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Suite au diagnostic de l'accessibilité réalisé par la société FormAccès, la commune a élaboré son Ad'AP sur 3 ans. Le conseil municipal approuve cet Ad'AP tel que présenté pour mettre en conformité les ERP et IOP de la commune.

## BIEN DE SECTION PLAUD/BETOUR

Suite à la réunion avec les « Espaces Naturels du Limousin », le maire indique qu'afin de maintenir et valoriser la lande humide qu'était ce bien de section, il propose que la commune engage une procédure d'intégration dans le domaine public. Il indique également que les impôts de la section sont payés depuis des années par la commune et par conséquent le conseil demande au préfet de prendre un arrêté de transfert à la commune à titre gracieux.

Le maire propose au conseil que le site soit protégé par le Conservatoire d'Espaces Naturels Limousin. Après délibération, le conseil municipal accepte les termes de la convention de gestion établie pour une durée de 10 ans.

## AMÉNAGEMENT TOILETTES MAIRIE

Le maire indique qu'il est nécessaire de mettre en accessibilité les toilettes de l'entrée de la mairie. Après délibération, le conseil municipal accepte le devis de M. BLANC (électricité, plomberie et sanitaire) pour un montant de 4 499,86 € H.T. ainsi que le devis de la société 3F Peinture pour un montant de 1 241,17 € H.T. L'aide du Département est demandée.

## RÉFECTION PEINTURES ENTRÉE ET CAGE D'ESCALIER MAIRIE

Le maire indique qu'il serait nécessaire de procéder à la réfection des peintures de l'entrée de la mairie ainsi que de la cage d'escalier. Après délibération, le conseil municipal accepte le devis de la société 3F Peinture pour un montant de 4 192,25 € H.T. et sollicite l'aide du Département.

## DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT DU BOURG

Le maire expose qu'afin de réaliser les travaux sur le réseau d'assainissement du bourg et sur la station d'épuration, il est nécessaire de réaliser un diagnostic de ce réseau. Le coût estimé est de 10 000 € H.T.

Après délibération, le conseil municipal accepte l'estimation et demande une subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Département.

## MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NEXON

Plusieurs délibérations ont été prises concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Nexon (ACARPA, Lecture Publique, ordures ménagères, SPANC, ...)

## FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU PAYS DE NEXON ET DES MONTS DE CHÂLUS

La fusion entre les deux Communautés de Communes est en cours et les statuts seront établis en 2017.

## DOCUMENTS D'URBANISME

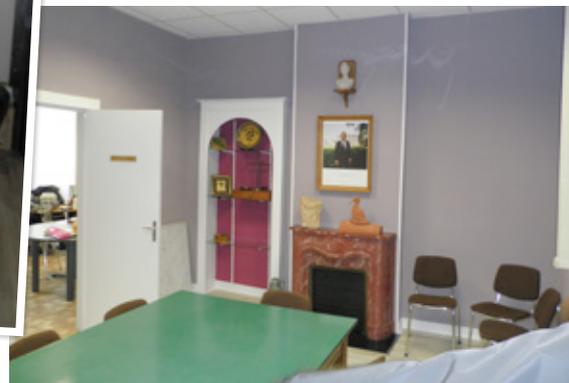
Considérant que la commune fera partie d'une intercommunalité de plus de 10 000 habitants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la loi ALUR prévoit que l'instruction des documents d'urbanisme (Permis de Construire, Certificat d'Urbanisme et Déclaration Préalable) devront être instruits par la future Communauté de Communes. Cependant, une convention de transition est passée entre l'État et la commune pour accompagner cette mutation.

### Info de dernière minute !



En début d'année, ENEDIS-ERDF va faire effectuer un diagnostic précis de leur réseau sur le territoire de la région par la société Jet Systems Hélicoptères (26120 CHABEUIL).

Cette société interviendra entre le 2 janvier 2017 et le 28 février 2017. **Nous vous informons de cette opération car les vols seront réalisés à très basse altitude.**



## TRANSFORMATION ET RÉNOVATION DU BÂTIMENT DE LA MAIRIE

**D**eux nouveaux locaux ont été créés au rez-de-chaussée de l'ancien appartement mitoyen à la Mairie, un bureau fermé pour le Maire et un local archives.

La grande pièce principale qui fait office de secrétariat de mairie et de guichet de poste a été entièrement repeinte et tapissée.

La salle du Conseil a également bénéficié d'un rafraîchissement spectaculaire avec une nouvelle tapisserie murale.

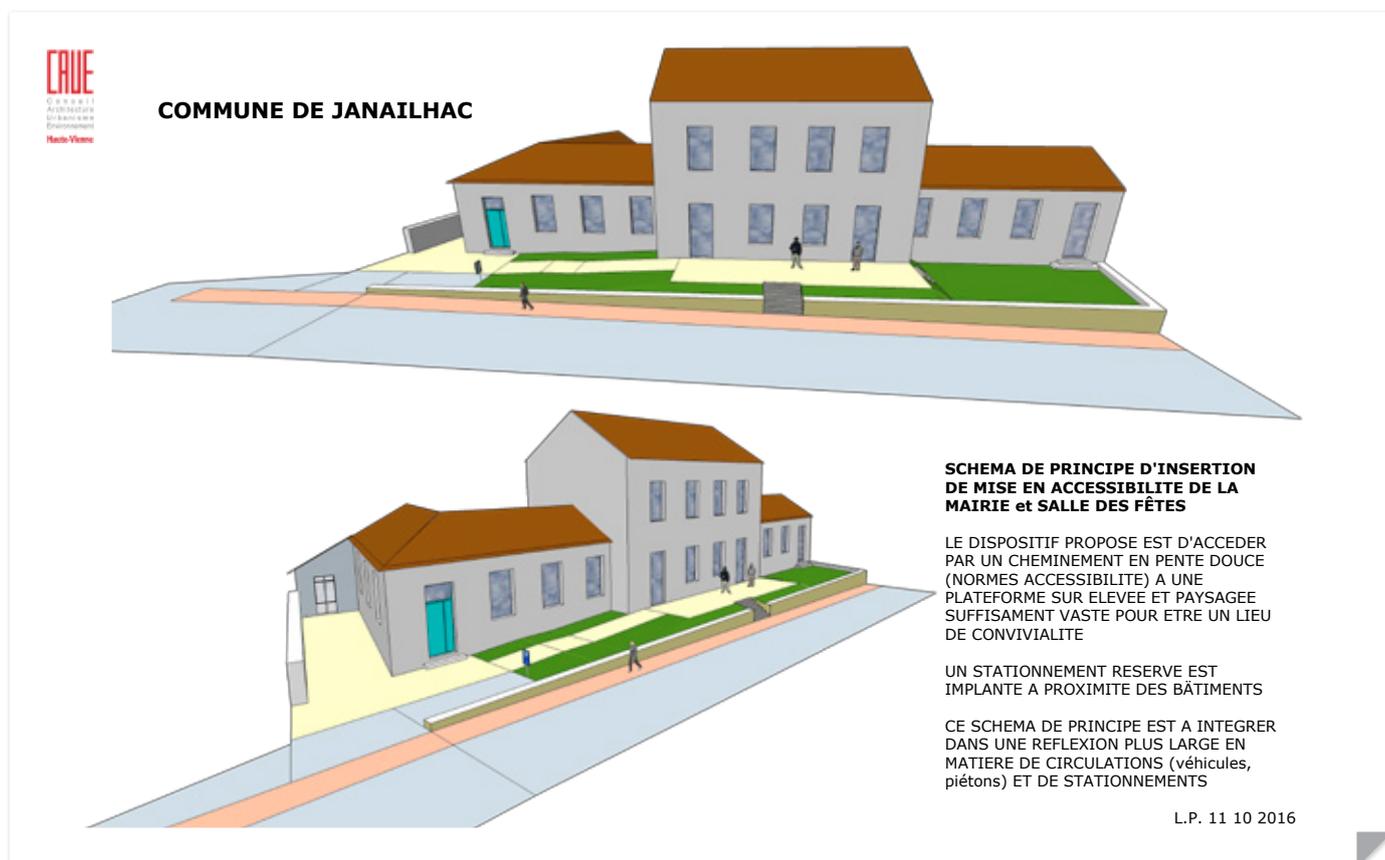
Ces travaux ont été réalisés par nos agents municipaux et

l'entreprise 3F Peinture. Une subvention nous a été accordée par le Département.

Nous avons consulté l'ATEC 87 (*Agence TEChnique départe-mentale*) pour chiffrer la réorganisation et la rénovation complète des deux appartements de l'étage de la Mairie.

En 2017, nous réaliserons les travaux de mise en conformité de la Mairie pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

par Laurent DE MARCHI



## LA VOIRIE

Faisant suite à mon précédent article, nous avons finalisé les travaux que la commune devait réaliser sur sa voirie. Suite à l'appel d'offre que nous avons lancé au printemps de cette année avec les communes de Rilhac-Lastours et de Saint-Maurice-les-Brousses, c'est l'entreprise EIFFAGE qui a été retenue.

### Les travaux sont les suivants :

- Modification du virage à proximité de la Fond Bertrand ;
- Modification de celui qui passe derrière le cimetière ;
- Goudronnage de la route VC6 qui part

des Chapelles, qui passe au Mas Pataud et jusqu'au croisement de La Jaussonie.

À l'heure actuelle, seuls les virages sont modifiés le goudronnage se fera lorsque le météo sera plus clémente.

Comme vous avez pu le constater, l'entreprise ROUSSEAU a fini le débroussaillage des fossés.

Il est à noter la qualité du travail réalisé.



La Fond Bertrand

Il est rappelé que l'élagage des arbres aux bords des routes incombe à chaque propriétaire, dans le respect des règles de sécurité.

par Frédéric BONNAUD

© Un Studio dans la Prairie

## PONT DE MAUMONT

À l'ouest du village de Maumont, le ruisseau provenant des villages de Bellevue et de Maumont traverse la route dans un aqueduc. L'orage de 1993 a détérioré cet ouvrage.

En effet, en amont de cet aqueduc un trou s'est créé qui à terme risque de porter atteinte à la solidité de l'ouvrage. Il constitue aussi un risque d'accident pour les personnes circulant sur cette voie.

Devant cette situation, le Conseil a demandé au Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne son intervention. Une étude a été réalisée par un cabinet spécialisé Impact Conseil. Il a abouti au projet présenté ci-dessous.

Le bassin versant couvre une surface de 500 hectares avec un débit moyen du ruisseau 7 litres par secondes. La problématique rencontrée est l'amoncellement de végétaux en aval du pont et la création du trou creusé par l'orage.

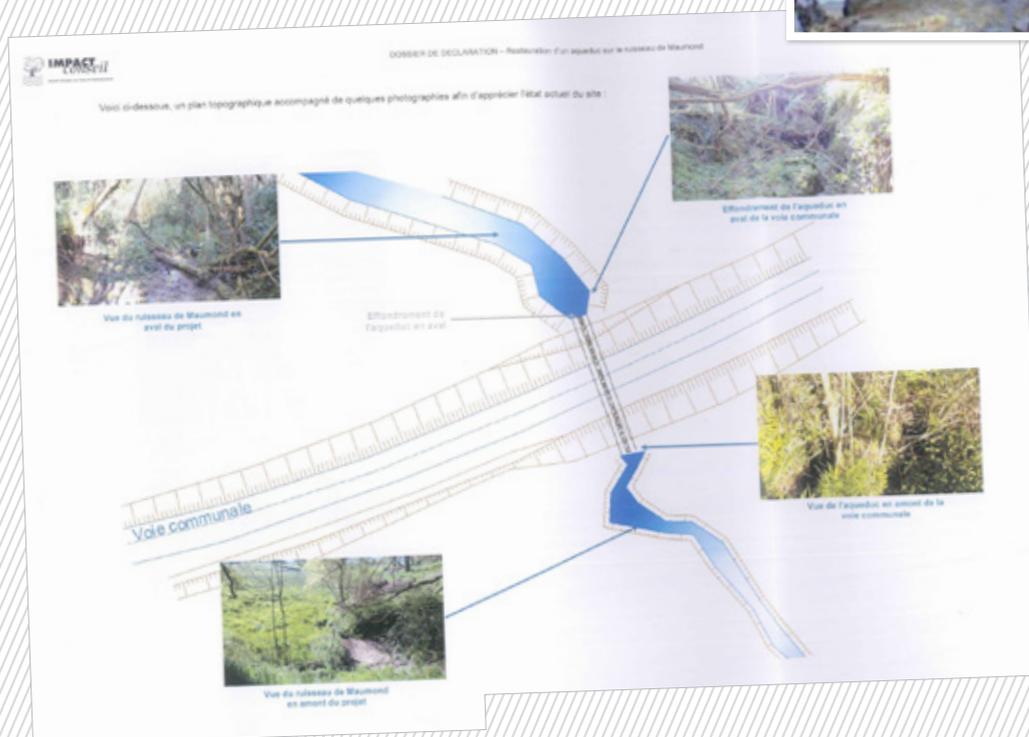
Le projet est la démolition de cet ouvrage et son remplacement par un pont cadre d'environ 10 mètres avec la remise en état de la chaussée après travaux.

Le coût de cette opération serait de 19 000 €. La commune participera à hauteur de 10 % du montant hors taxes soit 1 900 €. Ces travaux seraient réalisés au cours de l'été 2017 à la période où les eaux sont les plus basses afin de

maintenir l'écoulement naturel de l'eau. Ils seraient conformes aux obligations légales liées au milieu aquatique.

En parallèle à cela, des abreuvoirs seraient réalisés sur les terrains jouxtant l'ouvrage afin de diminuer l'ensablement du lit du ruisseau.

par Jean-Louis GOUDIER



## QUELQUES BRÈVES DE L'ÉCOLE

Cette année le RPI Janailhac – Saint-Priest-Ligoure et Saint-Jean-Ligoure accueille **146 enfants. 58 enfants** sont scolarisés à l'école de Janailhac répartis de la façon suivante :

### Répartition des 3 classes

- 19 Grande Section
- 17 Cours Préparatoire
- 17 Cours Élémentaire 1  
+ 5 Cours Élémentaire 2

Il convient de préciser que Madame Labonne, la nouvelle directrice, était en poste jusqu'à présent à La Porcherie. Elle enseigne pour la classe de CE1/CE2.

Le reste de l'équipe enseignante reste inchangé, avec Madame Frégis responsable des GS et Madame Brusq responsable des CP.

Les mandats municipaux passent, les élus changent, mais la volonté de poursuivre l'engagement en direction de notre école reste identique. Certes, l'école représente une part importante du budget communal, néanmoins nous devons préserver autant que possible cette compétence indispensable à la vitalité de nos territoires ruraux, tout en proposant aux enfants une qualité et un confort d'enseignement scolaire.



Atelier « Boxe »



Atelier « Percussions »



Atelier « Jardinage »



Utilisation du TBI

Les 3 classes sont équipées depuis la rentrée de tableaux blancs interactifs (TBI). Les enseignants vont ainsi offrir l'opportunité aux élèves de s'initier et de maîtriser ces supports répondant aux exigences du moment. Le coût des 3 TBI s'élève à 3 734,40 € subventionné à hauteur de 50 % par l'État (DETR).

Les temps d'activité périscolaires (TAP) continuent à être proposés le mardi de 13h30 à 14h30. Le programme éducatif territorial (PEDT) se poursuit encore sur 2 ans.

Le coût pour les intervenants périscolaires extérieurs pour l'année scolaire 2015/2016 est de 2 480 €, auquel il faut rajouter les charges du personnel communal ainsi que les fournitures en lien avec ces activités.

La commune de JANAILHAC perçoit de l'État 90 € / enfant pour l'application

des TAP. Concernant les activités pour l'année scolaire en cours, sont proposés un atelier percussions, un atelier arts plastiques, un atelier boxe éducative ainsi qu'un atelier jardinage.

Face aux événements dramatiques survenus ces derniers mois en France, les Ministres de l'Éducation Nationale et de l'Intérieur ont préconisé un certain nombre d'actions à mettre en place. Les mairies sont en effet responsables des écoles, et par conséquent, de leur sécurisation.

Depuis la rentrée, les enseignants ont actualisé les PPMS (*Plan Particulier de Mise en Sécurité*) avec des exercices simulant une intrusion basée sur des logiques ludiques, du type jouer à se cacher ou à se taire. Toutefois, l'école ne peut être totalement fermée.

Elle reste avant tout un lieu de culture où l'on apprend à s'ouvrir l'esprit.

En accord avec ces directives, la mu-

nicipalité a décidé de l'installation d'un visiophone à l'entrée de l'école avec ouverture à distance du poste de direction ainsi que de la garderie. Une demande de subvention a été faite auprès des services de l'État.

La Communauté de Communes du Pays de Nexon exerce la compétence « lecture publique » depuis le 1<sup>er</sup> septembre à la Médiathèque Markoff de Nexon. C'est ainsi que les élèves, accompagnés des enseignants, se voient proposer des lectures d'ouvrages, des animations, et éventuellement des expositions sur toute l'année scolaire.

Le transport des enfants est assuré par l'agent municipal Éric Bonafy avec le bus de la communauté de communes.

par Philippe DEVARISSIAS



## LA CANTINE

**D**epuis de nombreuses années, les repas sont cuisinés sur place par Isabelle.

Ils se composent d'une entrée, d'une viande avec légumes, d'un fromage et d'un dessert. Les repas sont variés et équilibrés. La commission cantine privilégie aussi le goût des enfants dans l'élaboration des menus.

**Aujourd'hui nous travaillons avec deux producteurs locaux :**

- **La Ferme du Breuilh** qui nous fournit la viande fraîche pour 4 repas par mois : saucisses de génisse, bourguignon, rôti et pot au feu ;

- **La Ferme de Lauterie** à Saint-Jean-Ligoure pour les œufs bio et les fromages de chèvre.

**Nous souhaiterions rencontrer un maraîcher** pour une partie des légumes, mais à ce jour nous n'avons pas eu de contacts satisfaisants.

La société **TRANSGOURMET** nous fournit les autres produits alimentaires frais non transformés en majorité, deux fois par semaine le lundi et le vendredi matin.

Nous prenons le **pain frais chaque matin** à la boulangerie de Saint-Maurice-Les-Brousses.

Le prix des repas est actuellement de **2,40 € pour un enfant et 3,70 € pour un adulte.**

Notre principale préoccupation est de fournir à nos enfants des produits de très bonne qualité tout en restant raisonnables quant aux coûts.

par Éliane MAZABRAUD et Philippe BLANCHER

## État civil



### Naissances

- 21 avril 2016 | PEYRELADE Corentin, Jacques, Alain (7 Le Petit Betour)
- 30 juin 2016 | POURADE Luna, Victoria (6 Chamessouze)
- 9 juillet 2016 | GRIFFON Luc (11 Le Boucheron)
- 27 juillet 2016 | AJLIL Rose (9 L'Isle)
- 3 août 2016 | AMOUROUX Angèle, Alice (7 Chamessouze)

*Janailhac vous souhaite la bienvenue et félicitations aux heureux parents.*



### Décès

- 17 juin 2016 | FAURE Martial
- 6 octobre 2016 | BOUNY Marcelle (épouse BREUIL)
- 31 octobre 2016 | BIOGEAUD Aimée (veuve BONNET)
- 17 novembre 2016 | LAJUDIE Ginette (veuve ROYER)

*Toutes nos condoléances aux familles éprouvées.*

## LANDE HUMIDE DE PLAUD ET BETOUR ET LES SOURCES DE L'ISLE

À la fin du 19<sup>e</sup> siècle, les landes humides constituaient une surface importante de la région Limousin. Pendant tout le 20<sup>e</sup> siècle, elles n'ont cessé de se réduire. Il apparaît pourtant aujourd'hui que ces zones constituent une richesse patrimoniale tant faunistique que floristique. Elles ont un rôle important dans la gestion de l'eau.

Par arrêté du 09/08/2016, le Préfet a transféré à la Commune la propriété du bien de section de Plaud et Betour. Nous nous sommes rapprochés des « Espaces Naturels du Limousin » dont le siège est à Saint-Gence pour envisager l'avenir de ce bien. Une visite sur place a eu lieu début novembre, cette parcelle d'un peu plus de 6 hectares mérite une attention. Il s'agit bien là d'une lande humide qui est à l'état d'abandon. Le Conseil a, le 9 novembre dernier, approuvé la convention entre la commune et les espaces naturels.

### La convention de mise à disposition signée fixe trois objectifs :

- Dans un premier temps il s'agira de restaurer cette zone par la coupe des arbres et arbustes qui l'encroûtent et de la clôturer.
- Dans un second temps un petit troupeau de brebis y sera installé.
- Et enfin l'ouvrir au public en installant des panneaux informatifs adaptés, la création d'un petit parking et peut-être de lieu de pique-nique.

Cette opération n'aura aucune incidence sur les finances de la commune puisque la charge de ces opérations décrites plus haut sera prise en charge par « les Espaces Naturels du Limousin ».

Entre les villages de Plaud, Rongéras et Chamessouze la rivière l'Isle prend sa source. Il s'agit là d'une petite particu-



larité de notre commune. Des élus ont proposé que cette particularité puisse être prise en considération et valorisée. Dans les prochains mois, en partenariat avec l'Office de Tourisme de la nouvelle communauté de commune, une réflexion sera menée pour envisager les moyens et façons de la préserver et de la valoriser.

Les richesses patrimoniales qu'elles soient naturelles où bâties constituent des atouts qu'il convient de protéger mais aussi de valoriser pour l'avenir.

par Jean-Louis GOUDIER

## LE FLEURISSEMENT DE JANAILHAC



Si vous vous êtes promené dans notre bourg cet été, vous avez pu découvrir en contemplant les parterres que l'**Organisation des Nations Unies a déclaré l'année 2016 « Année Internationale des Légumineuses »** afin de sensibiliser l'opinion publique aux avantages nutritionnels de celles-ci.

Nos agents ont donc saisi cette occasion pour nous concocter des parterres originaux mêlant harmonieusement

des plants de légumineuses : soja, arachides, fèves, lentilles, haricots, sorgho... avec des fleurs plus traditionnelles.

Les graines fournies gracieusement ont été semées dans des paniers qui ont été ensuite disposés dans les différents parterres.

Les prairies fleuries ont aussi égayé les murs de notre village. Une nouvelle prairie a été semée contre le mur de la mairie dans un but ludique servant aux enfants de notre

école durant les ateliers périscolaires.

Deux nouveaux parterres plantés de vivaces ont été créés à l'entrée du bourg sur la route de Saint-Priest-Ligoure.

Le travail quotidien de Éric et Lucie, arrosage avec l'eau de la fontaine, seuls les bacs et pots situés devant la mairie sont équipés d'arrosage automatique, désherbage à la main, collaboration étroite avec le service des espaces

verts de la communauté de communes du pays de Nexon (*Nathalie LADAME en particulier*) et les serres Au Jardin de Plaisance du Vigen permet à notre bourg d'avoir un fleurissement de qualité pour un coût modéré, soit 80,20 € pour les prairies et 249,45 € pour le reste du fleurissement déduction faite de l'aide départementale de 220 €, récompense pour le fleurissement 2015 (*coût en baisse cette année*).

**Nous remercions encore une fois nos agents Lucie, Éric et Nathalie de Communauté de communes qui fleurissent notre commune avec talent et professionnalisme.**

par Éliane MAZABRAUD





## LE POINT SUR LE PLUI

Après avoir réalisé dans une première phase le diagnostic territorial qui a permis de dresser **le rapport de présentation**, les élus du territoire travaillent maintenant sur **le plan d'aménagement et de développement durable (PADD)**. Ce document, qui est l'expression de leurs réflexions, fait le lien

entre les enjeux du diagnostic et les règlements graphiques. Il apparaît comme la véritable clé de voûte du PLUI et justifiera sur le long terme les choix d'aménagement intercommunaux.

### En ce qui concerne la commune de Janailhac :

- Dans le **domaine économique et commercial**, les élus souhaitent, grâce à la desserte routière de la RD 704 qui constitue l'axe structurant du territoire, développer les activités la zone de Betour.
- Dans le **domaine des activités liées à l'agriculture**, ils veilleront à préserver les terres agricoles mais également le cadre de vie du territoire et la qualité des paysages.
- Dans le **domaine de l'accueil des nouveaux arrivants**, un effort sera à consentir pour modérer la consommation de l'espace. Les zones de développement urbain seront concentrées sur la revitalisation du bourg et les villages où l'activité agricole n'est plus présente.
- Dans le **domaine du maintien, voire du développement des équipements** qui répondent aux besoins des habitants du territoire, le centre de loisirs pourrait être complété par une structure d'hébergement collectif permettant d'accueillir des groupes d'enfants ou de pré-adolescents. La station d'épuration devra être réhabilitée et mise aux normes sanitaires et environnementales.
- Dans le **domaine de la protection de l'environnement et des paysages**, bien commun mais en perpétuelle évolution, les marqueurs paysagers (*arbres remarquables, haies caractéristiques, zones humides, fontaines, etc.*) qui constituent des éléments patrimoniaux naturels emblématiques devront être conservés et valorisés.

Ce document sera présenté dans le courant du mois de janvier 2017 aux différentes personnes publiques associées (DDT, DDAF, DRAC, chambre d'agriculture, etc.). Celles-ci ne manqueront pas de solliciter des explications aux élus et d'exprimer des demandes de modifications.

Les documents relatifs au PLUI sont consultables à la mairie. Les deux réunions publiques d'information qui se sont déroulées les 24 novembre à Saint-Maurice-les-Brousses et le 29 novembre à Saint-Hilaire-les-Places sous l'égide de la communauté de communes et du bureau d'études ont pu apporter des réponses aux questions qu'étaient en droit de se poser les habitants de la commune.

par Jean-Louis SAGE

*Cette année encore nous avons connu des moments forts de partage, de convivialité et de souvenir...*



## REMISE DE CHÈQUES CADHOC POUR LES NOUVEAU-NÉS DE LA COMMUNE

**P**our souhaiter la bienvenue aux enfants nouveau-nés sur notre commune, lors de la traditionnelle cérémonie des vœux, M. le Maire a remis des chèques CADHOC d'une valeur de 50 euros aux heureux parents tout en rappelant combien il était réconfortant de constater que notre population continue d'augmenter.



## LES REPAS DE VILLAGE

**L**es repas de villages sont aussi des moments importants où l'on se rassemble autour d'une bonne table et où l'on partage des nouvelles, des histoires et parfois des chansons et surtout de la bonne humeur et de la fraternité. Les rendez-vous sont d'ores et déjà pris pour 2017.



© Bernard Tisserand

## LES NOUVEAUX COLLÉGIENS

La fin de l'année scolaire est aussi l'occasion pour notre équipe de féliciter nos jeunes écoliers qui quittent notre école élémentaire pour une nouvelle aventure au collège et de leur offrir un dictionnaire qui les accompagnera tout au long de leur nouvelle scolarité.



© Guy Jarrige



## CÉRÉMONIES VICTOIRE 1945 ET ARMISTICE 1918

Le 8 mai et le 11 novembre, sont deux journées de commémoration qui réunissent nos anciennes et jeunes générations et nous rappellent le sacrifice de tous nos soldats, enfants de Janailhac et d'ailleurs, qui se sont battus pour nous offrir une Europe libre et en paix.

par Éliane MAZABRAUD

## Bannières de procession

### RESTAURATION ET BÉNÉDICTION

À l'occasion de la fête patronale, le Père Pierre, curé de la paroisse Saint Aurélien, a béni deux bannières de procession inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis le 21 mars 2003. Elles datent du 19<sup>e</sup> siècle. Ces bannières sont constituées d'une toile sur laquelle sont cousues en applique deux peintures.

- Pour Saint-Eutrope, il s'agit d'un tissu broché rouge sur lequel est appliquée une peinture représentant sur fond champêtre un évêque tenant à la main les palmes du martyr. Elle fait référence à la fin de l'évêque de Saintes.

- Pour l'autre dite de Saint-Yrieix, il s'agit d'un fond satiné blanc sur lequel est fixé en applique une toile représentant sur un fond de ciel bleu un abbé sur l'épaule duquel est perché une colombe. Elle fait référence à la légende selon laquelle une colombe représentant l'Esprit Saint est venue se poser sur l'épaule d'Arédius pour lui indiquer sa mission.

Ces deux bannières étaient en mauvais état, les peintures craquelées, avec des rajouts, des collages. Elles étaient devenues particulièrement fragiles et leur conservation étaient devenues aléatoires. À la suite d'une expertise effectuée par les services de la DRAC il était devenu urgent de procéder à leur restauration. Pendant une année, elles ont quitté notre église et entre les mains de l'atelier Tilmant d'Auxy à Château-Chervix elles ont subi une cure de jouvence. Les tissus ont été nettoyés, les toiles consolidées et restaurées.



Depuis le mois d'avril elles sont accrochées dans la salle basse du clocher. Là, à une température et une humidité constante, à l'abri de la lumière du jour elles sont les témoins d'une époque et font partie de notre patrimoine commun.

Le coût de cette opération s'élève à la somme de 9 176 €. La commune a perçu une aide de l'État de 1 918 € et du Département 3 069 € ainsi que du FCTVA de 1 504 € soit à la charge de la commune 2 687 €.

Ainsi, la volonté de la commune est de sauvegarder et valoriser l'héritage de celles et ceux qui nous ont précédés afin de le présenter à nos contemporains et à ceux qui nous succéderont.

par Jean-Louis GOUDIER



Cette année, **58 enfants de Janailhac, Saint-Priest-Ligoure et Saint-Jean-Ligoure** fréquentent notre école.

- La classe de **Grande Section** de Catherine Frégis accueille **18 élèves**. Le lundi, la classe est assurée par Mégan Bériol. Les maîtresses sont assistées par Sylvie Debord, ATSEM.
- Muriel Brusq enseigne auprès de **18 élèves de CP**.
- Gaëlle Labonne, nouvellement nommée à la direction de l'école, travaille avec **17 élèves de CE1 et 5 élèves de CE2**.
- Les enfants de Petite et Moyenne Section sont scolarisés à Saint-Priest-Ligoure, ceux de CM1, CM2 ainsi que l'autre partie des CE2 sont accueillis à Saint-Jean-Ligoure.

Nous remercions la municipalité pour l'installation d'un tableau blanc interactif dans la classe de Grande Section ; chacune des trois classes est ainsi numériquement équipée.

Merci également aux parents généreux donateurs de plusieurs unités centrales. Nous sommes maintenant preneurs d'écrans, souris et équipements divers, dont vous n'auriez plus l'usage.

## *L'année scolaire 2016/2017 est placée sous le signe de sport à l'école de Janailhac*

**E**n effet, les élèves bénéficieront de l'intervention d'éducateurs en **football** (pour les CE2) et en **baseball** (pour les CP, CE1 et CE2).

Cette année, deux classes, celle de GS et de CP, se rendront à la **piscine de Saint Yrieix pour un cycle de 7 séances de natation**. Nous remercions chaleureusement l'association des parents d'élèves, « Les 3 crayons bleus » qui finance les entrées à Villa Sport pour les deux classes ainsi que les municipalités pour le transport.

L'école participera également aux rencontres sportives du secteur (athlétisme, multisports...).

### D'autres projets rythmeront l'année :

- **Correspondance** avec l'école de Saint-Just-le-Martel pour les CP,
- **Rencontres périodiques** entre les CE1/CE2 et les CE2 de Saint-Jean-Ligoure,
- **Spectacles** au Centre culturel de Saint Yrieix pour les GS,
- **Concerts JMF**,
- Visites à la **médiathèque Markoff** de Nexon et bien d'autres choses encore !

Ces sorties sont grandement facilitées par l'utilisation du bus de la Communauté de Communes du pays de Nexon.

Merci également à la municipalité et à l'ensemble du personnel, des intervenants et des bénévoles, pour leur engagement et leurs actions auprès des élèves, ainsi qu'aux parents d'élèves qui s'investissent au sein de l'école.



Rencontre avec les CE2 de Saint-Jean-Ligoure



Visite de l'école de Saint-Just-le-Martel





Médiathèque de Nexon



Le blog de l'école (*accessible en tapant « rpi janailhac » dans votre moteur de recherche*) est régulièrement alimenté en articles et en photos. Vous pourrez y retrouver l'actualité de l'école et du RPI, des informations utiles ainsi que des tranches de vie des élèves.

**N'hésitez pas à le consulter et à laisser un commentaire, les enfants seront ravis de vous lire !**

Vous pouvez contacter les enseignantes en utilisant :

- Notre boîte aux lettres (à côté de la mairie)
- E-mail : [ce.0870160b@ac-limoges.fr](mailto:ce.0870160b@ac-limoges.fr)
- Par téléphone au : **05 55 00 77 16**  
(si possible en dehors des heures de classe)

## Le Club du 3<sup>e</sup> âge

### *L'Automne de Saint Eutrope*



Malgré la perte d'effectifs, soit par décès ou par maladie, le club poursuit ses réunions et ses activités.

- Pendant les vacances scolaires, nous participons à des ateliers avec les enfants qui permettent de modifier la monotonie des réunions normales.

Merci à Sandrine, la responsable du centre.

- Notre petite sortie annuelle : cette année, nous avons fait une petite croisière sur la Charente, avec la visite d'une propriété viticole qui fabrique pineau et cognac. Cette visite, très appréciée a permis, après dégustation de rapporter quelques bouteilles à la maison, très belle journée conviviale.

- Le jour de la Fête du Terroir, le comité des fêtes nous offre un emplacement pour vendre les gâteaux de nos pâtisseries



avec café et chocolat : une petite plus-value pour la caisse. Merci à Monsieur le Président du Comité des fêtes.

Voilà notre petit semestre terminé, je remercie tous ceux qui me soutiennent et qui, par la même occasion permettent au club de survivre.

Je rappelle que notre **cotisation est de 16 €** que les réunions sont le dernier lundi du mois (*sauf exception*) et qu'avec le **06 24 12 40 49** je suis à votre disposition pour de nouvelles recrues.

**Je souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.**

Le Président, René BETHOULE



*Les 3 Crayons Bleus ont fait leur rentrée avec un calendrier dansant, honnifiant, joueur et festif pour cette nouvelle année scolaire !*

**R**etour rapide : lundi 13 juin 2016 : Assemblée Générale extraordinaire et Assemblée Générale ordinaire annuelle.

● La première assemblée nous a permis de proposer des nouveaux statuts plus adaptés et plus précis que les anciens devenus obsolètes ainsi qu'un règlement intérieur, auparavant inexistant, pour parfaire nos statuts.

Après quelques petits ajustements, les deux propositions ont été votées et adoptées par les membres adhérents présents. Les statuts et le règlement intérieur sont accessibles à la demande : [les3crayonsbleus@orange.fr](mailto:les3crayonsbleus@orange.fr).

● La seconde assemblée, a confirmé un bilan positif, tant sur la réussite de nos diverses manifestations qu'au niveau financier. Nous avons proposé un calendrier des manifestations pour l'année 2016/2017 que vous trouverez plus loin dans cet article et enfin, nous avons procédé à l'élection du nouveau bureau noté ci-après et clos la séance.

## Composition du bureau

- **Présidente** : Céline GAULTIER-CHEYRONNAUD (Saint-Jean-Ligoure)
- **Vice-Présidente** : Céline BLEY (Saint-Jean-Ligoure)
- **Trésorière** : Corinne THOMAS (Le Vigen)
- **Trésorier adjoint** : Cyril DUCHEZ (Saint-Jean-Ligoure)
- **Secrétaire** : David ROBINE (Saint-Priest-Ligoure)
- **Secrétaire adjointe** : Sylvie DEVARISSIAS (Janailhac)

Pour nous contacter :

■ Mail : [les3crayonsbleus@orange.fr](mailto:les3crayonsbleus@orange.fr)



## PETIT RAPPEL...

L'association réussit depuis maintenant six ans à réaliser des dons importants aux sept classes du R.P.I. qui leur permet chaque année d'acheter du matériel pédagogique par exemple ou à diminuer considérablement la participation financière des parents pour les sorties scolaires. Au total, c'est environ 3 000 € versés chaque année aux trois écoles et spécifiquement la prise en charge totale des entrées piscine (près de 700 €) pour « le savoir-nager » d'au moins une de nos sept classes (*activité obligatoire dans le processus scolaire*).

C'est une grande chance pour nos enfants que n'ont pas beaucoup d'autres écoles rurales !

Tout cela ne se fait pas tout seul et, si nous sommes heureux de la participation de nombreuses familles aux différentes manifestations que nous organisons tout au long de l'année, les membres permanents et bénévoles sont trop peu nombreux et aspirent à plus de soutien logistique et organisationnel. Les bénévoles présents depuis plusieurs années s'essouffent et la pérennité de l'association est menacée si peu de choses changent.

Aussi, comme le meilleur moyen de construire une association, d'apporter du changement et de l'améliorer, quelle qu'elle soit, est de s'y impliquer, nous invitons de nouveaux parents et repré-

sentants légaux d'enfant(s) scolarisé(s) dans notre R.P.I. à s'investir dans la mesure de leurs disponibilités et capacités, même si ce n'est que ponctuellement. Chaque membre peut faire part de ses remarques, participer à l'élaboration des projets ou à leur mise en place, apporter ses idées, son temps, etc.

Pour ne pas que l'énergie s'essouffle et que l'appui aux écoles ne disparaisse, venez prendre part à cette association locale qui œuvre pour le bien être de tous les enfants de notre R.P.I. et qui plus est dans la joie et la bonne humeur !

Les 3 crayons bleus



## Calendrier 2016/2017

### SEPTEMBRE

■ **Lundi 3 octobre 2016 – 19h30 : Assemblée générale ordinaire de rentrée** (salle des fêtes de Saint-Jean-Ligoure).

#### Ordre du jour

- Présentation des membres du bureau 2016/2017 ;
- Bilan de l'année 2015/2016 (nouveaux statuts et règlement de l'A.P.E.) ;
- Rapport financier ;
- Calendrier des manifestations pour l'année 2016/2017 ;
- Vote du budget alloué aux trois écoles ;
- Questions diverses ;
- Verre de l'amitié.

- Option de répartition validée : par élève.  
- Financement entrées piscine : pour deux classes (sous réserve du financement du transport par les communes, validé dans les jours qui ont suivis la réunion).

Au final, 23 € par élèves alloués pour chacune des 7 classes du R.P.I., plus 1 090 € pour financer les entrées piscine de deux classes, soit un total versé aux écoles de 4 448 €.

### OCTOBRE

■ **Samedi 15 octobre 2016 : Bal Traditionnel gratuit** (Saint-Jean-Ligoure).

Animé par les élèves du conservatoire de Limoges. Initiation aux danses traditionnelles l'après-midi et bal le soir. Journée réussie ! Les amoureux des danses et musiques traditionnelles étaient au rendez-vous. Quelques enfants du R.P.I. sont venus s'essayer sur la piste de danse et semblaient ravis. Merci à tous d'être venus si nombreux et un grand merci à Françoise ETAY et ses élèves.

■ **Samedi 29 octobre 2016 : Halloween** (Saint-Jean-Ligoure).

Invasion terrifiante à Saint-Jean-Ligoure

de petits monstres dévoreurs de sucreries !

- 14h : Séance maquillage et prêt de déguisements,
- 15h15 : défilé dans le village,
- 16h30 / 17h : pesée de la citrouille et goûter offert par l'association.

Une vingtaine d'enfants a profité d'une belle journée ensoleillée pour récolter beaucoup, beaucoup de bonbons ! Une famille est repartie avec un jeu de société et une belle citrouille après avoir deviné au plus près le poids de cette dernière.

**Si vous avez des déguisements dont vous ne vous servez plus, vous pouvez en faire don à l'association pour compléter sa panoplie !**

### NOVEMBRE

■ **Dimanche 6 novembre 2016 : Vide grenier, à la fête du Terroir** (Janailhac).

Malgré un temps très mitigé et moins de visiteurs que l'an passé, nous avons tout de même pu faire un joli « petit » bénéfice.

Merci aux membres du comité des fêtes de Janailhac et aux cantonniers pour leur aide, ainsi qu'aux propriétaires du Saint-Eutrope pour nous laisser chaque année nous installer sur leur terrain.

### DÉCEMBRE

Les « chocovores » vont recevoir leur(s) commande(s) de chocolats de Noël ! (Avant les vacances, c'est sûr !)

Merci à tous ceux qui ont commandé, peu nombreux mais très généreux ou... très gourmands !

### JANVIER

Un peu de repos après les fêtes pour être en forme pour préparer le loto !

### FÉVRIER

■ **Samedi 11 février 2017 à 20h : Loto des écoles** (Saint-Priest-Ligoure).

De très beaux lots sont à gagner encore cette année : • une box voyage pour 2 (valeur 250 €) • un barbecue à gaz (valeur 230 €) • bon d'achat Cultura pour la partie enfant • lot surprise • tombola • jambon • panier garni...

Buvette et restauration sur place. Venez nombreux !

**Nous acceptons avec plaisir les dons de lots (neufs) si vous avez la possibilité d'en avoir : Objets, bon d'achat, etc...**

### MAI

■ **Dimanche 14 mai 2017 : Rando / Expo Pédestre des 3 Crayons Bleus**, 4<sup>e</sup> édition (Saint-Priest-Ligoure).

Vous pourrez arpenter les routes et chemins de Saint-Priest-Ligoure et découvrir ou redécouvrir les magnifiques paysages de notre campagne tout en profitant de l'exposition artistique des élèves du R.P.I. Casse-croûte limousin à l'arrivée bien entendu !

### JUIN

■ **Lundi 12 juin 2017 : Assemblée générale ordinaire.**

Compte rendu de l'année écoulée et renouvellement du bureau (à confirmer).

■ **Samedi 24 juin : Jeu de piste**, lors de la fête de la Saint Jean.

### JUILLET

■ **Mardi 4 juillet : Fête des écoles** (Saint-Priest-Ligoure).

Nous vous remercions pour votre lecture attentive et vous souhaitons une très bonne année scolaire !



*Comme depuis les 44 années passées, l'équipe du Comité des Fêtes s'est investie pour proposer des animations tout au long de l'année. Ce sont 6 dates qui ont donc ponctué l'année...*

## LE LOTO

**P**rogrammé comme tous les ans le premier samedi de l'année, la manifestation a eu lieu à « guichet fermé » avec environ 200 participants, pour une quarantaine de gagnants, avec le premier lot qui a permis de découvrir l'univers du Puy du Fou à sa gagnante.

## LA FÊTE PATRONALE

**C**ette année, malgré un samedi après-midi très pluvieux, notre Saint Eutrope a œuvré pour dissiper les nuages et permettre aux plus courageux et surtout aux moins frileux de déguster, lors du repas pique-nique, les produits issus de notre agriculture locale. La soirée s'est terminée par le tir du traditionnel feu d'artifice par la société du 8<sup>e</sup> Art.

Le dimanche fut plus clément et le vide-grenier, largement concurrencé par d'autres manifestations voisines, s'est vu réduit par rapport à d'autres années. L'association « La Marelle Limousine » nous a fait jouer en famille, autour de jeux variés et traditionnels. L'équipe a permis à chacun de retrouver son esprit d'enfant et jusqu'à la fin de l'après-midi les joueurs de tous les âges se sont amusés autour de ces jeux.

## LE MARCHÉ DE PRODUCTEURS

**P**our marquer la fin de l'année scolaire, de nombreux convives sont venus déguster sur la place du village, les produits de qualité proposés par nos producteurs locaux dans un esprit de convivialité.

Pour poursuivre la soirée, un concert était proposé suivi d'un spectacle pyrotechnique réalisé par la société 8<sup>e</sup> Art et tiré à partir de la rue du Général Arbonneau. Cette soirée s'est prolongée dans la nuit avec un esprit de convivialité partagée.

## LE MÉCHOUI

**C**ette année, les moutons élevés sur la commune ont ravies les papilles des 100 convives fidèles au rendez-vous depuis souvent de nombreuses années, cette manifestation étant la seule du type aux alentours.

## VOYAGE DANS LE LOT

**C**ette année le comité des fêtes a organisé une journée de détente dans le Lot, avec au programme : un trajet en locomotive à vapeur sur le chemin de fer du Haut Quercy, la visite de Martel et au retour celle de Collonges-la-Rouge.

## LA FÊTE DU TERROIR

**L**es années se suivent mais ne se ressemblent pas. L'édition 2015 était estivale, pour 2016 le mot d'ordre était plutôt « parapluie par précaution ». Malgré tout, la grisaille n'a pas démobilisé les membres de l'équipe qui se sont décarcassés pour proposer aux visiteurs les traditionnels jus de pomme, pain cuit au four communal et autres châtaignes grillées.

Cette édition a été étoffée par la présence de l'Escòla Dau Mont Gargan qui ont, au terme de leur déambulation musicale dans la fête, dû terminer leur prestation dans la salle des fêtes contrainct par une averse orageuse. Cette météo capricieuse a été la source de découragement pour certains exposants et visiteurs par rapport aux années précédentes. Espérons que 2017 soit plus clémente.

C'est grâce à la forte mobilisation de l'équipe des bénévoles que toutes ces manifestations peuvent voir le jour et perdurer dans le temps. L'objectif étant de créer du lien social et surtout beaucoup de convivialité dans notre jolie bourgade.

**Au nom de tous les membres de l'association, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2017.**

Le Président, Anthony TESSIER

## Calendrier 2017

Sam. 7 janvier	■ LOTO
Week-end 6-7 mai	■ FÊTE DE LA SAINT EUTROPE
Ven. 7 juillet	■ MARCHÉ PIQUE-NIQUE
Dim. 16 juillet	■ MÉCHOUI
Dim. 5 novembre	■ FÊTE DU TERROIR

## Devenez pêcheur !

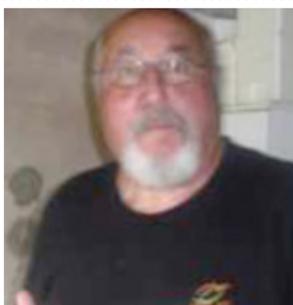


### SOCIÉTÉ DE PÊCHE « LIGOURE-BRIANCE »

**L'**A.A.P.P.M.A. « Ligoure-Briance » poursuit les missions qu'elle s'est donnée : faire découvrir notre loisir pêche et, au travers de celui-ci, sensibiliser ses différents publics à l'importance fondamentale de protéger le patrimoine aquatique de son territoire. C'est ainsi que, l'association a reçu le Centre de Loisirs sans Hébergement de la Communauté de Communes « Le Terrier des Galoupiaux » situé à Janailhac.



Durant cette journée, et sous la houlette de **Claude AUTIER**, le « coach » de l'A.A.P.P.M.A., les enfants ont appris en quelques heures à monter une canne à pêche. Le poisson était fidèle au rendez-vous et la plupart des jeunes ont pu capturer et relâcher leurs prises dans la bonne humeur. La future acquisition d'un bâtiment modulaire et son installation permettront aux écoles et au C.L.S.H. d'utiliser pleinement le site. L'A.A.P.P.M.A. pourra aussi installer une exposition permanente dans ce lieu polyvalent (réfectoire, salle de réunion, salle d'activités, ...).



Le coach a mis trop de moutarde dans son casse-croûte !



Après l'effort... un copieux repas partagé avec les animateurs



Un jeune pêcheur surveille attentivement son bouchon



Belle photo de famille que voici ! Ce cliché a été réalisé à l'issue du concours de pêche « adultes ». Nos vaillants bénévoles peuvent être satisfaits : le nombre de participants est en nette augmentation. Voici une manifestation lancée récemment qui semble devenir un rendez-vous aussi incontournable que l'épreuve « jeunes pêcheurs ». Merci à toutes et à tous pour ce grand moment de fraternité.



La société de pêche est intervenue pour retirer des branches et des bouts de troncs d'arbres qui s'étaient accumulés devant un pont de la commune de Saint-Jean-Ligoure. Ceux-ci menaçaient l'ouvrage en cas de fortes précipitations. Ce type d'intervention entre totalement dans le cadre des missions de l'association : rétablir et améliorer la continuité écologique. Un autre pont fera l'objet d'une intervention en 2017.

A.A.P.P.M.A. « LIGOURE-BRIANCE » Siège social – Mairie – 87260 Saint-Jean-Ligoure



## ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE DE JANAILHAC (A.C.C.A.)

**C'**est avec une grande joie que je me tourne vers vous pour vous informer rapidement des nouvelles de la chasse sur notre commune.

La saison de chasse 2015-2016 s'est achevée fin février 2016. Ce fût une belle année avec un fort passage d'oiseaux migrateurs (*pigeons ramiers* et *bécasses*), certains d'entre nous ont eu la chance de réaliser d'excellents tableaux de chasse.

Pour le grand gibier, il y avait une belle population de chevreuils donc nous avons pu réaliser l'intégralité de notre attribution. Concernant les sangliers, les passages étaient peu fréquents et nous n'avons pas eu la chance de pouvoir les chasser.

Notre traditionnel repas de chasse s'est déroulé le 19 mars 2016. 90 personnes étaient présentes. Un très bon repas a été servi à la salle des fêtes dans une ambiance agréable et conviviale. À cette occasion, un de nos jeunes chasseurs a même fait sa demande en mariage !! Nous remercions très chaleureusement les personnes présentes.

### Concernant les actions effectuées par notre ACCA en collaboration avec la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Vienne :

- Premièrement, les lâchers de canards colverts sur nos étangs en chasse interdite n'ont pu être réalisés cette année pour cause d'interdiction de déplacement et de lâcher courant août au motif de prévention de la grippe aviaire. Cette action est reportée à l'année prochaine.
- Deuxièmement, comptage des lièvres, renards et chevreuils : cette opération s'est déroulée de nuit entre 20h et 23h les 19 et 20 janvier 2016 sur autorisation préfectorale.

Cette action consiste à répertorier et compter le gibier sur un parcours fixe de 31 km à l'aide de phares puissants.

#### En voici les résultats...

- Pour la journée du 19 janvier :  
16 lièvres, 14 renards et 20 chevreuils
- Pour la journée du 20 janvier :  
17 lièvres, 22 renards et 26 chevreuils

Cette opération sera reconduite au mois de janvier 2017. Cela a pour but d'analyser les variations des effectifs de gibiers et par la suite adapter les prélèvements.

La nouvelle saison de chasse 2016-2017 a débuté le 11 septembre 2016. Nous avons délivré les cartes de chasse la veille. Le nombre d'adhérents est une nouvelle fois en augmentation car nous dépassons les 30 sociétaires. Nous nous en réjouissons...

Nous avons eu quelques problèmes avec les sangliers qui étaient assez actifs en provoquant des dégâts sur les cultures de maïs et aux prairies sur le secteur nord de la commune. Suite à cela, nous avons réalisé 3 journées de chasse en collaboration avec la chasse privée du Mas Pataud ; 4 sangliers ont été prélevés. Nous remercions les agriculteurs du secteur pour leur aide et leur compréhension.

**Notre repas de chasse se déroulera, comme à son habitude, mi-mars 2017. Nous comptons sur vous et votre confiance !!**

L'ensemble des chasseurs de Janailhac vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année et une excellente année 2017.

Le Président, Clément GIZARDIN

## OUVERTURE D'UNE MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

**A** fin de garantir aux habitants du territoire, éloignés des administrations et des opérateurs publics, un service de proximité qui répond à leurs besoins, une Maison de Services Au Public (MSAP) a ouvert ses portes au sein du centre social de Nexon.

Ces guichets d'accueil polyvalents ont pour objectif **d'accueillir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les organismes publics.**

Des permanences de différents opérateurs publics sont ainsi proposés (*la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Mission Locale Rurale, Cap Emploi, l'Accompagnement Renforcé Pour l'Emploi, l'Association des Accidentés de la Vie, l'Association Travail Occasionnel Service, l'Association d'Aide aux Personnes à Domicile, Eurodesk*) auxquelles s'ajoutent des services proposés par des animateurs qui accompagnent les citoyens dans leurs démarches et leurs recherches d'informations.



Inauguration de la MSAP avec l'État et les partenaires

### Les horaires au public

- Lundi : 14h – 19h
- Du mardi au vendredi : 9h – 12h30 / 14h – 19h
- Vacances scolaires : 9h30 – 12h30 / 14h – 18h30

## AVANCEMENT DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

**S**uite au diagnostic du territoire, qui a permis de faire ressortir un certain nombre d'enjeux pour les différentes communes, l'heure est à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Il s'agit du projet global que la collectivité souhaite porter : les grandes orientations retenues pour le développement et l'aménagement de l'espace sont ainsi définies. Le développement économique, l'aménagement spatial, l'environnement, les transports ou encore les futurs équipements sont alors pris en compte.

Suite à la définition du PADD, les élus des 8 communes s'attacheront à définir les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Celles-ci ont pour objectif de définir les secteurs (*zones à vocation d'habitation, touristique, économique...*) qui feront l'objet de mesures spécifiques, comme par exemple, la lutte contre la vacance des bâtiments, la recherche d'une cohabitation avec l'activité agricole ou encore le souhait d'assurer le développement des communes.

Si vous souhaitez davantage d'informations, contactez la Communauté de Communes du Pays de Nexon par mail à : [communautecommunenexon@orange.fr](mailto:communautecommunenexon@orange.fr)

Ou adressez un courrier postal :

À l'attention de Monsieur le Président – Communauté de Communes du Pays de Nexon – 6, place de l'Église – 87800 NEXON.



## FUSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NEXON ET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE CHÂLUS

**D**ans le cadre de la loi « NOTRe » (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), imposant le regroupement de collectivités, les communautés de communes du Pays de Nexon et des Monts de Châlus vont, après plusieurs mois de travail, fusionner pour devenir une seule et même entité.

**La nouvelle Communauté de Communes exercera notamment différentes compétences :**

- **Le développement économique** (*les zones artisanales et économiques, tiers lieux...*) ;
- **L'aménagement de l'espace** (*y compris l'élaboration des documents d'urbanisme*) ;

- **Le tourisme** à travers un office de tourisme intercommunal et la gestion de certains équipements touristiques ;
- **La gestion des déchets ménagers** ;
- **Les services à la population** : pour l'enfance, la petite enfance et la jeunesse, en faveur des personnes âgées, le maintien des services de proximité ;
- **La lecture publique** avec les médiathèques.

D'autres domaines, tels que la gestion de milieux aquatiques et prévention des inondations ou encore l'eau et l'assainissement seront étudiées ultérieurement par la collectivité, du fait de la technicité liée à ces nouvelles compétences.

# LE TERRIER DES GALOUPIAUX



L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du Pays de Nexon est installé sur la commune de Janailhac. Il accueille tous les enfants âgés de 4 à 12 ans de la communauté de communes et des communes voisines.

**INFOS PRATIQUES** : L'Accueil de Loisirs est ouvert tous les mercredis à partir de midi, durant les petites vacances scolaires et les vacances d'été (juillet et août) de 7h15 à 19h. Sa capacité d'accueil est de 60 enfants.

Le Terrier des Galoupiaux, articule l'ensemble des activités proposées aux enfants autour de son projet pédagogique.

Les thématiques proposées, comme la **nature** et l'**environnement** ou encore la **découverte du patrimoine local**, sont autant de prétextes à la **sensibilisation des enfants à leur environnement, mais aussi au développement de l'autonomie, de la socialisation...** la découverte de nouvelles pratiques artistiques, culturelles ou d'expression.

Les enfants sont répartis en 3 groupes d'âge (4/5 ans, 6/7 ans, 8/12 ans) et pris en charge par des animateurs BAFA. De nombreuses activités, riches et variées leurs sont proposées : • jardinage • découverte du milieu naturel • écocitoyenneté • activités manuelles et artistiques • théâtre et expression • jeux sportifs, de coopération • grands jeux...

Des sorties sont organisées régulièrement, les mercredis et durant les vacances scolaires : • cinéma • piscine • patinoire

• entreprises locales • balades • géocaching • patrimoine culturel et historique • musées et expositions • spectacle...

Parfois, ce sont des intervenants extérieurs qui viennent faire découvrir leurs spécialités aux Galoupiaux.

La visite régulière du **club du 3<sup>e</sup> âge de Janailhac** au Terrier des Galoupiaux permet à chaque rencontre de tisser un lien intergénérationnel entre les enfants et les habitants du village. Durant ces temps d'échange, « les aînés » et les enfants partagent un moment ludique autour d'activités encadrées par les animateurs, avant de déguster un bon goûter, fruit de la collaboration entre les Galoupiaux et des papys et mamies.

En dehors des heures d'Accueil de Loisirs, plusieurs activités se déroulent également dans les locaux du Terrier des Galoupiaux : • percussions du monde • hip-hop • ateliers bien-être en famille • méditation • yoga • danse... Elles sont organisées par le Centre Social du Pays de Nexon, l'AAJPN.

Pour toutes informations relatives au Terrier des Galoupiaux et pour les inscriptions :

**TERRIER DES GALOUPIAUX** – 4, rue Kilstett – 87800 JANAILHAC  
Tél. : 05 55 00 76 58 – E-mail : [terrierdesgaloupiaux@orange.fr](mailto:terrierdesgaloupiaux@orange.fr) – Site : [www.aajpgn.fr](http://www.aajpgn.fr)

Association  
d'Animation  
et de  
**Jeunesse**  
du Pays de  
**Nexon**

*Retour en image sur 2016 avec Les Galoupioux*



*Dates d'inscriptions pour 2016/2017*

Pour les mercredis	Date d'inscription	Pour les vacances	Date d'inscription
Septembre / Octobre	2 août 2016	Automne 2016	27 septembre 2016
Novembre / Décembre	11 octobre 2016	Fin d'année	15 novembre 2016
Janvier / Février	6 décembre 2016	Hiver 2017	17 janvier 2017
Mars / Avril	7 février 2017	Printemps 2017	14 mars 2017
Mai / Juin	4 avril 2017	Été 2017	23 mai 2017

Centre agréé jeunesse et sport, les aides aux familles proposées par la CAF-MSA (Passports Jeunes) et comités d'entreprise sont prises en charge lors de la facturation.

# Centre du Service National de Limoges

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou sur le site internet : [www.mon-service-public.fr](http://www.mon-service-public.fr) en se créant un espace personnel. Cette démarche doit s'effectuer le mois du 16<sup>e</sup> anniversaire et dans les trois mois suivants.

À l'issue de cette démarche, la mairie vous remettra une attestation de recensement que vous devez impérativement conserver dans l'attente de votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Cette attestation vous sera réclamée, notamment, lors de l'inscription à la conduite accompagnée ou de tous examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.



Centre du Service National – 88 rue du Pont Saint Martial – 87000 LIMOGES

Accueil téléphonique uniquement : Tél. 05 55 12 69 92 – E-mail : [csn-limoges.jcd.fct@intradef.gouv.fr](mailto:csn-limoges.jcd.fct@intradef.gouv.fr)

Du lundi au jeudi : 8h30–11h45 / 13h30–16h – Le vendredi : 8h30–11h45 / 13h30–15h30

## Fusion des Pays au sein de la Châtaigneraie Limousine

L'association « Fédération de la Châtaigneraie Limousine » a repris les activités et le personnel des associations « Pays d'Ouest Limousin » et « Pays de Saint Yrieix Sud Haute-Vienne » depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016.

Elle a vocation à **étudier, proposer et réaliser des actions tendant à favoriser l'aménagement du territoire** et son développement dans des domaines aussi variés que le tourisme, l'économie, ou encore les services. Pour cela, cette association agit en concertation avec les acteurs locaux et en recherchant le partenariat le plus large possible.

L'équipe de la Châtaigneraie Limousine peut vous aider dans la réalisation de vos projets privés ou publics :

- En vous accompagnant directement ou en vous orientant vers les personnes les plus aptes à vous accompagner ;
- En vous aidant dans le montage d'un dossier de demande de subventions. Attention, de manière générale, l'obtention d'une aide est soumise à conditions et vous ne devez pas avoir commencé votre projet avant le dépôt d'un dossier.

L'activité de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine est soutenue financièrement par l'Europe, l'État, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Haute-Vienne, la MSA (Mutualité Sociale Agricole), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Vienne et ses Communautés de communes adhérentes.



Fédération de la Châtaigneraie Limousine  
La Monnerie - 87150 ORADOUR-SUR-VAYRES  
Tél. : 05 55 70 99 40  
Courriel : [contact@chataigneraielimousine.fr](mailto:contact@chataigneraielimousine.fr)

## ANCIENS COMBATTANTS : SECTION « NEXON – SOLIGNAC – LE VIGEN – JANAILHAC – LA MEYZE »

Le jeudi 11 février 2016, la section des Anciens Combattants de Nexon – Solignac – Le Vigen – Janailhac – La Meyze, a tenu sa réunion annuelle, honorée par son Président départemental Jean-Claude BESSAGUET et de Madame Emma CATALIFAUD, membre du conseil administratif départemental et national.

À cette réunion, une dizaine de personnes du monde combattant était présente. Plusieurs anciens combattants, très âgés, ou malades et nos nombreuses veuves s'étaient excusés.

Actuellement nos effectifs se stabilisent, après le recrutement de nombreux sympathisants et récemment deux anciens combattants, dont un OPEX, âgé de 38 ans ; qu'ils en soient remerciés.

Au cours de cette réunion, plusieurs revendications ont été évoquées. L'indemnité différentielle qui était une aide aux veuves en difficulté, a été supprimée depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015. Par contre, une aide peut leur être attribuée par le service de l'ONAC à Limoges, sous forme d'une aide ponctuelle, en fonction de leurs revenus, ainsi qu'une aide auprès du Service ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ à Paris. D'autre part, une autre aide peut être demandée, toujours par les veuves, dans un délai d'un an à partir de la date du décès de leur conjoint.

Le point d'indice de notre « modeste »

retraite est actuellement de 14 pour 48 points.

La 1/2 part due aux Anciens Combattants, à compter de leur 75<sup>e</sup> anniversaire, a été avancée à 74 ans.

### LA CAMPAGNE DOUBLE :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, les Anciens Combattants d'AFN peuvent bénéficier de l'extension de la campagne double. Le précédent Décret du 29 juillet 2010, article 3, a été remplacé par l'article 12 du Code des Pensions Civiles et Militaires de Retraites. Néanmoins, il faut impérativement demander l'État Signaletique des Services, à PAU – Caserne Bernadotte, pour constituer un dossier, à transmettre ensuite au Service des Pensions, à La Rochelle.

La section est heureuse d'avoir toujours, dans ses rangs, son centenaire, Monsieur Roger BRISSAUD, du VIGEN, qui va avoir 102 ans.

Un appel est lancé aux militaires des OPérations EXTérieures (OPEX), en retraite, titulaires de la cartes d'Anciens Combattants, ou du titre de reconnaissance de la nation, de nous re-

joindre, afin que leurs droits soient sauvegardés et fassent revivre le monde combattant, ainsi que des sympathisants. Monsieur Richard BONNET à JANAILHAC (OPEX) a montré la voie récemment.

La section, avec son drapeau, a participé en cours d'année, à plusieurs commémorations du 8 mai, 11 novembre, ainsi qu'aux diverses stèles, à NEXON, au VIGEN et à JOURGNAC, et du 19 mars avec nos camarades de la FNACA.

La composition du bureau a été légèrement modifiée. Un vin d'honneur a clôturé la séance. Un repas convivial a été servi au Restaurant MASSY à Nexon et a clôturé cette réunion.

Le Président, Raymond FAYE

### Composition du bureau (Année 2016)

- **Président d'honneur** : M. Fabrice GERVILLE-REACHE
- **Présidents honoraires** : M. Charles MEIRAUD – M. Jean-Marie FAURE – M. Henri LAURENT
- **Président actif** : M. Raymond FAYE
- **Vice-Président** : M. Georges DUFOUR – M. Daniel FAYE
- **Membres du bureau** : Messieurs PITREL, RABAU, BELAIR, DEMAZEAU, PRADEAU, POLLET, DEFAYE, JAVERLIAC, FAYE M., BONNET
- **Secrétaire général** : M. Raymond FAYE
- **Trésorier** : M. Roger GIRY
- **Porte-drapeau titulaire** : M. Georges DUFOUR
- **Porte-drapeau suppléant** : M. Jean-Luc PRADEAU

## Du renouveau à l'A.C.A.R.P.A.

### Vous vous demandez peut-être ce qu'est l'A.C.A.R.P.A. ?

Et bien c'est une association de coordination et d'aide aux retraités et personnes âgées qui a été créée en octobre 1982 à l'initiative du Conseil Général.

Ainsi, cette association mandataire a pour but l'aide au maintien à domicile des personnes âgées de la Communauté de Communes du Pays de Nexon (associée aux communes de La Meyze et de La Roche-l'Abeille).

Son rôle se veut autant administratif que social. En effet, cette association propose de mettre en relation du personnel d'aide à domicile avec des particuliers qui ont besoin d'être secondés dans les actes de la vie quotidienne et de les aider dans la prise en charge des démarches administratives. Son autre mission est celui du portage des repas pour les

personnes âgées qui ne peuvent plus se faire à manger.

L'A.C.A.R.P.A est dirigée et orientée par des bénévoles mais elle a des salariés pour mener à bien ses actions. Ainsi, la Communauté de Communes du Pays de Nexon peut se prévaloir d'accompagner les actions pour le maintien à domicile des personnes âgées et d'aider nos anciens à rester chez eux le plus longtemps possible.

### A.C.A.R.P.A. – Centre Agora – 87800 Nexon

Accueil : lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h  
et les jeudis de 13h30 à 16h (ou sur rendez-vous).  
Tél. : 05.55.58.26.79 – E-mail : acarpanexon@orange.fr



**Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères, le S.I.C.T.O.M. Sud Haute-Vienne (28 200 habitants – 26 communes) a pour mission :**

- la collecte et le traitement des déchets ménagers,
- l'organisation, une fois par an, de la collecte des gros encombrants,
- la gestion de 6 déchetteries : Saint-Yrieix, Nexon, Ladignac-le-Long, Château-Chervix, Saint-Germain-les-Belles et Pierre-Buffière.



**S.I.C.T.O.M. Sud Haute-Vienne**

- Adresse : 6 place de l'église  
87800 NEXON
- Téléphone : 05 55 08 10 46
- E-mail : [sictom.shv@orange.fr](mailto:sictom.shv@orange.fr)
- Président : Edmond LAGORCE
- Responsable : Valérie DANADALEIX BOINEAU

## LE BAC ROULANT : UNE OBLIGATION POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Le S.I.C.T.O.M. met à disposition des usagers des bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères résiduelles.

La recommandation R437 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie demandent aux sociétés de collecte, comme aux collectivités, d'organiser la collecte des ordures ménagères uniquement en conteneurs normalisés conçus pour être appréhendés par les lève conteneurs situés à l'arrière des véhicules de collecte.

C'est pourquoi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la collecte des déchets ménagers, en sacs ou dans des poubelles non conformes, ne sera plus assurée et sera signalée par l'autocollant ci-contre.

Si vous n'avez pas obtenu votre bac roulant, veuillez-vous adresser à votre Mairie ou au **service de gestion des bacs** du S.I.C.T.O.M. en téléphonant au : **07.89.23.79.31** ou par courriel à : [bacsictom@orange.fr](mailto:bacsictom@orange.fr)



## LE RÈGLEMENT DE COLLECTE DES DÉCHETS

Afin de définir les conditions d'application du service public de gestion des déchets, un règlement de collecte des déchets a été voté.

Outre ses fonctions éventuellement répressives, le règlement de collecte a un objectif d'amélioration de l'information et de la qualité du service apporté.

**Les principaux thèmes détaillés dans ce règlement de collecte sont :**

- la définition des différents déchets,
- l'organisation de la collecte, en déchetterie, en éco-point et par l'entreprise chargée de la collecte des ordures ménagères résiduelles,
- les règles d'attribution et d'utilisation

des bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères résiduelles,

- les sanctions, en cas de violation des règles.

Vous pouvez obtenir une copie de ce règlement dans votre déchetterie, au siège du S.I.C.T.O.M. ainsi que dans les 26 Mairies composant le syndicat.

## TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES DÉCHETTERIES DU S.I.C.T.O.M.

Dans le cadre de la nouvelle réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), l'État impose une mise aux normes de l'ensemble des déchetteries du territoire Français.

Afin de remettre aux normes l'ensemble des déchetteries du territoire, un vaste programme de travaux a été lancé pour les années 2016, 2017 et 2018 pour un montant total de 877 000 euros H.T.

**En 2016, le S.I.C.T.O.M. a réalisé les travaux suivants :**

- Changement du bureau d'accueil des déchetteries de Château-Chervix et Ladignac-le-Long,
- Pose de clôtures rigides pour les déchetteries de Nexon, Pierre-Buffière et Saint-Yrieix,
- Mise en place de garde-corps avec bavettes amovibles sur les déchetteries qui ne disposaient pas de système de

- protection antichute,
- Amélioration de la signalétique à l'entrée des déchetteries,
- Réalisation d'une étude de mesure du bruit sur chaque site.

Les années 2017 et 2018 verront la réalisation de travaux d'agrandissement de la plupart des sites qui permettront d'accueillir les usagers dans de meilleures conditions et d'augmenter le nombre de filière de recyclages.

## DÉCHETTERIE DE NEXON – HORAIRES D'OUVERTURE

	Été (mai à octobre)	Hiver (novembre à avril)
Lundi	8h à 12h / 14h à 18h	8h à 12h / 13h30 à 17h30
Mardi	8h à 12h	8h à 12h
Mercredi – Vendredi – Samedi	8h à 12h / 14h à 18h	8h à 12h / 13h30 à 17h30

## SYDED HAUTE-VIENNE



Préservez notre  
**environnement !**  
Réduisons nos déchets !  
Programme local de prévention  
des déchets.



## GASPILLAGE ALIMENTAIRE : DES MAUVAISES HABITUDES À PERDRE !

**30 à 50 % des 4 milliards de tonnes de nourriture produites annuellement dans le monde n'atteignent jamais un estomac humain.**

En raison des infrastructures et des dispositifs de stockage « inadaptés », des dates limites de vente trop strictes ou encore de la « perfection esthétique du produit » exigée par les consommateurs, **chaque Français jette en moyenne 20 kg d'aliments par an à la poubelle : 7 kg**

d'aliments encore emballés et 13 kg de restes de repas, de fruits et légumes abîmés et non consommés...

Dans la chaîne alimentaire, chacun, du producteur au consommateur, peut faire un geste pour réduire ses déchets d'alimentation. Producteurs agricoles, industriels, grande distribution, restauration collective et commerciale, familles, tous ces acteurs sont concernés et peuvent se mobiliser à travers des initiatives exemplaires.

### RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE : CONSEILS ET ASTUCES

Acheter intelligemment, bien ranger et conserver ses aliments, utiliser les restes ou les valoriser pour moins jeter, voici quelques solutions pour réduire le gaspillage alimentaire :

- *Faire une liste de courses*
- *Prêter attention aux dates de péremption*
- *Bien ranger son réfrigérateur pour moins jeter*
- *Congeler les aliments pour allonger leur durée de vie*
- *Bien isoler les fruits « avancés »*
- *Bien doser ses aliments*
- *Accommodez les restes plutôt que de les jeter*

Faire moins de gaspillage alimentaire, c'est lutter contre un scandale environnemental, économique et éthique

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : [www.syded87.org](http://www.syded87.org)  
ou sur [www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr) à la rubrique « alimentation »

## L'ADIL 87 : UN SERVICE PUBLIC D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Vous êtes locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...  
 Vous envisagez de louer, d'acheter, de vendre, de faire construire, de faire des travaux, d'amélioration...



L'ADIL est à votre service : elle répond gratuitement et en toute objectivité à vos interrogations sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux relatifs au logement :

- **Relations propriétaires-locataires** : contrat de location, droits et obligations des parties, non décence, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer et de charges, ...
- **Accession à la propriété** : études de financement, frais annexes liés à l'accession, les assurances, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, assurances, garanties décennales et autres, ...
- **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, ...
- **Relation de voisinage** : nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux, ...
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, ...
- **Amélioration de l'habitat** : prêts et subventions de l'ANAH, des collectivités locales, de la CAF, de la MSA, crédits d'impôts, ...

### L'ADIL 87 EFFECTUE DES PERMANENCES PRÈS DE CHEZ VOUS :

Site	Dates	Horaires	Lieu
Bellac	2 <sup>e</sup> & 4 <sup>e</sup> mardi	9h30 – 12h30	Maison du Département
Bessines	1 <sup>er</sup> & 3 <sup>e</sup> mardi	9h30 – 12h00	Maison du Département
Bujaleuf	3 <sup>e</sup> mardi	14h15 – 16h45 <i>(sur rendez-vous)</i>	Mairie
Châteauneuf-la-Forêt	1 <sup>er</sup> mardi	16h00 – 17h30	Mairie
Eymoutiers	1 <sup>er</sup> mardi	14h00 – 15h30	Mairie
Saint-Junien	1 <sup>er</sup> & 3 <sup>e</sup> jeudi	9h30 – 12h00	Maison du Droit
Saint-Yrieix-la-Perche	2 <sup>e</sup> & 4 <sup>e</sup> jeudi	9h30 – 12h00	Maison du Département
Magnac-Laval	2 <sup>e</sup> & 4 <sup>e</sup> mardi	14h00 – 16h30	Maison du Département
Cussac	1 <sup>er</sup> & 3 <sup>e</sup> jeudi	14h00 – 16h30	Mairie
CAF	2 <sup>e</sup> & 4 <sup>e</sup> jeudi	14h00 – 17h00	Caisse d'Allocations Familiales

N'hésitez pas à consulter le nouveau site internet : [www.adil87.org](http://www.adil87.org)  
 ADIL 87 – 28 avenue de la Libération – LIMOGES – Tél. : 05.55.10.89.89

# LES ENTREPRENEURS

## de la commune

**ARTISTE\_FORGERON\_EBENISTE**  
NUMERO\_0 648 221 941

BLANC RENE

ELECTRICITE  
PLOMBERIE, SANITAIRE

Installation - Rénovation - Dépannage

2 rue de Kilsrett  
87800 Janailhac

tél : 0555397919 / 0643751231



La ferme du  
**Breuilh**

Laure et Sébastien BLONDY  
Caec de La Groussie  
05.87.41.47.22  
06.07.74.30.47

Vente directe de viande  
bovins • ovins • poulets • pintades



Agence Marche Limousin  
**L'Immobilier International**

Dean SHARMAN

Négociateur / Bilingual Negotiator

00 33 (0)5 55 76 20 48

Mobile 00 33 (0)6 99 05 23 42

dean@realfrance.com

5 rue Saint Europe, 87800 JANAILHAC

www.iaifrance.com www.agence-marche-limousin.com



**SARL RICARD & FILS**  
**MATERIEL AGRICOLE**

BETOUR  
87 800 JANAILHAC

Tél. : 05 55 00 28 29



**Nicole**

coiffeuse à domicile

05 55 00 76 41

11 Le Pavillon  
87800 Janailhac

Visitem culture - Siret 282 363 305 00028

**NATURE & PAYSAGE**

Création et entretien de parcs et jardins

Au service des particuliers  
et  
des professionnels

Tél:06.72.54.26.67

E-mail:nature.paysage@sfr.fr

EURL RONNET Roland  
La moeie  
87800 JANAILHAC



**Jean-Luc CELERIER**

Mçonnerie  
Rnovation

Le Petit Betour  
87800 JANAILHAC

Tel 05.55.58.39.24



Services en tout genre  
Pour un voisinage solidaire & simplifié

Emma Sanchez  
Vous propose ses services  
près de chez vous

Ménage, baby sitting, aide aux  
devoirs, langues, animaux, jardin...

Pour plus d'infos, n'hésitez pas à me contacter  
06.27.62.34.66  
emma.osip.87@gmail.com

Sur Janailhac et alentours

**UnStudio**  
DANS LA PRAIRIE

PHOTOGRAPHY • DESIGN • PRINT

Entreprises  
Collectivités  
Associations  
Particuliers

★ Photographie de moments uniques ★

Pour tous vos reportages photo : Mariage, Bébé, Famille, Grossesse, Entreprise...

★ Pour une communication visuelle qui vous ressemble ★

Bulletin municipal / Logo / Carte de visite / Étiquette / Flyer / Dépliant / Site internet...

05 55 00 23 96 - 06 87 25 72 04 • Maumont - 87800 JANAILHAC  
contact@unstudioandlaprairie.com // www.unstudioandlaprairie.com

**natea**  
agriculture  
Comptoir du Village

JANAILHAC,  
Le Petit Betour,  
Tel : 05 55 58 24 60

Ouvert :

Lundi de 14h à 18h  
Du mardi au vendredi  
9h à 12h, 14h à 18h

Samedi de 9h à 12h

Frédéric  
**BONNAUD**

Aménagement de bâtiments agricoles

- Fabrication et pose de portails
- Pose d'abreuvoirs et de tubulaires
- Pose de dalles et de chéneaux
- Petite mécanique générale
- Location de nacelle araignée

06 78 84 88 78

2 Les Chapelles - Janailhac  
fbonnaud87@orange.fr



*Une année riche à Janailhac*

